



TENDER AMENDMENT

RETURN BIDS TO:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3
Bid Fax: 1-866-246-6893

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

Issuing Office:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3

MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300,
Calgary, AB T2P 3M3
N° de télécopieur pour soumissions : 1-866-246-6893

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300
Calgary (AB) T2P 3M3

Title: Gare ferroviaire patrimoniale, remplacement du système de protection contre l'incendie – Parc national Jasper		
Solicitation No. / N° de l'invitation : 5P420-17-5632/A	Amendment No. / N° de modification de l'invitation : 002	Date: November 15, 2017 Date : 15 novembre 2017
GETS Reference No. / N° de référence de SEAG : PW-17-00800757		
Solicitation Closes / L'invitation prend fin :		
At: 02:00 PM	On: November 16, 2017	Time Zone: Mountain Standard Time (MST)
À : 14h00	Le : 16 novembre 2017	Fuseau horaire : Heure normale des Rocheuses (HNR)
Address Inquiries to / Adresser toute demande de renseignements à : Danny Ahn		
Telephone No. / N° de téléphone : (403) 292-5451	Fax No. / N° de télécopieur : 1-866-246-6893	Email Address / Courriel : Danny.ahn@pc.gc.ca
TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print) À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Address - Adresse		
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Title - Titre		
Signature		Date

Amendment 02

La présente modification vise à répondre aux questions. Tous les travaux doivent être exécutés conformément aux documents contractuels.

A) Questions et réponses

Q1 : Est-ce que l'entrepreneur est responsable de la signature d'approbation finale du système ou est-ce que ce sera fait par l'expert-conseil?

R1 : L'entrepreneur a la responsabilité de s'assurer que l'installation est effectuée conformément à la norme pertinente régissant l'installation des systèmes de gicleurs, comme l'indique le devis. L'entrepreneur doit soumettre les rapports d'essai et certificats des matériaux requis à la fin du projet. L'entrepreneur n'a pas à engager un ingénieur indépendant pour l'inspection ou la vérification de l'installation.

Q2 : Est-ce que l'entrepreneur pourrait utiliser des raccords rainurés sur le système sous eau de 32 mm et plus?

R2 : Conformément à l'article 2.2 du devis, une tuyauterie de système sous eau dont le diamètre nominal est de 50 mm ou moins doit être de série 40 et doit être équipée de raccords à visser. Une tuyauterie de série 10 et des raccords rainurés ne sont autorisés que pour les tuyauteries de système sous eau dont le diamètre nominal est supérieur à 50 mm. Cette exigence est fondée sur des considérations esthétiques parce que la plus grande partie de la tuyauterie est apparente.

Q3 : Quelle est la marque et le modèle du panneau d'incendie? Est-ce qu'il y a de la place pour l'expansion?

R3 : Oui, la capacité pour les zones supplémentaires sur le panneau existe. Voir l'image ci-dessous pour la marque et le modèle.



Tous les autres termes et conditions resteront inchangés